

ANNEXE n°3 TEMPS PARTIELS - LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

		Renouvelable jusqu'à :	Pièces justificatives à joindre à ma demande :	surcotisation
TEMPS PARTIEL DE DROIT	Pour élever un enfant	- la veille des 3 ans de l'enfant pour lequel je sollicite le temps partiel de droit - en cas d'adoption, le jour de l'échéance du délai de 3 ans à compter de l'arrivée au foyer de l'enfant (et ce, quel que soit l'âge de l'enfant)	La copie de l'acte de naissance ou du livret de famille ou de l'attestation d'adoption est à transmettre uniquement si celle-ci n'a jamais été transmise à votre service de gestion	Non
	Pour donner des soins : - à son conjoint (marié, lié par un PACS ou concubin) - à un de ses enfants à charge (c'est-à-dire moins de 20 ans et ouvrant droit à des prestations familiales) - à un de ses ascendants victime d'un accident ou atteint d'une maladie grave et nécessitant la présence d'une tierce personne	Renouvelable sans limitation tant que les conditions requises sont réunies. Cesse de plein droit lorsque l'état de santé du conjoint, enfant ou ascendant ne nécessite plus ma présence.	1) Copie d'un des documents suivants : - acte de mariage, PACS ou certificat de concubinage établi en mairie - livret de famille attestant le lien de parenté 2) Certificat médical délivré par un praticien hospitalier renouvelé tous les 6 mois	Possibilité de surcotiser
	Pour donner des soins : - à son conjoint (marié, lié par un PACS ou concubin) - à un de ses enfants à charge (c'est-à-dire moins de 20 ans et ouvrant droit à des prestations familiales) - à un de ses ascendants atteint d'un handicap et nécessitant la présence d'une tierce personne	Renouvelable sans limitation tant que les conditions requises sont réunies. Cesse de plein droit lorsque l'état de handicap du conjoint, enfant ou ascendant ne nécessite plus ma présence.	1) Copie d'un des documents suivants : - acte de mariage, PACS ou certificat de concubinage établi en mairie - livret de famille attestant le lien de parenté 2) Certificat médical 3) Copie d'un des documents suivants : - pour un adulte handicapé : copie de la carte d'invalidité ou attestation de versement de l'AAH (allocation aux adultes handicapés) ou de l'indemnité compensatrice pour tierce personne - pour un enfant handicapé : attestation de versement de l'AEEH (allocation d'éducation de l'enfant handicapé)	Possibilité de surcotiser
	Pour handicap dans le cadre de l'obligation d'emploi relevant des 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10°, et 11° de l'article L. 323.3 du code du travail	Renouvelable sans limitation tant que les conditions requises sont réunies	Justificatif de la situation de handicap : attestation de reconnaissance BOE, notification de RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), attribution de l'AAH (allocation aux adultes handicapés), carte d'invalidité...	Possibilité de surcotiser
	TEMPS PARTIEL SUR AUTORISATION	<u>Pour créer ou reprendre une entreprise</u>	Durée limitée à 3 ans renouvelable pour une durée d'1 an En cas de création ou de reprise d'entreprise, je ne peux bénéficier d'un nouveau temps partiel qu'au terme d'un délai de 3 ans après le précédent temps partiel accordé pour le même motif.	Demande d'autorisation de cumul dans le cadre de la création ou reprise d'entreprise qui sera à transmettre à la DSDEN du Nord – bureau gestions mutualisées – Chef de bureau : Nathalie HECQUET 03.20.15.31.91 La demande d'autorisation de cumul doit être effectuée parallèlement à la demande de temps partiel
<u>Pour convenances personnelles</u>		sous réserve des nécessités de service	Pas de pièce justificative	Possibilité de surcotiser
Cas particulier	Pour les directeurs d'école	TP de droit ou sur autorisation	Pas de pièce justificative (sauf TP de droit), soumis à l'avis du DASEN.	